

# Le retour du nouveau démocratique

■ Consultation populaire, suppression des suppléances et décumul sont au programme.

**S**i ses débuts ont été compliqués, la commission du nouveau démocratique du Parlement wallon qui reprend ses travaux ce vendredi doit désormais convaincre de son utilité. Ce sont le MR et Ecolo – tous les deux dans l'opposition – qui sont, pour l'heure, les plus grands pourvoyeurs de propositions de décrets. Deux textes particulièrement attendus pourraient aboutir dans les mois qui viennent et un troisième pointer le bout de son nez.

**1 La consultation populaire.** Il s'agit du premier test de crédibilité pour la commission mise sur pied avec l'accord de l'opposition. Le Conseil d'Etat s'étaient déjà exprimé favorablement sur l'opportunité d'introduire une consultation populaire en Wallonie (sous certaines conditions). Les députés vont travailler aux adaptations. Ils procéderont ce vendredi à une série d'auditions sur le sujet.

**2 La case de tête.** Le MR surtout, mais les autres ne s'y opposent pas forcément, souhaite supprimer l'effet dévolutif de la case de tête en vue des prochaines élections régionales. Ac-

tuellement, ce pot commun électoral est réparti pour partie entre les candidats d'une même liste. Il permet en général aux candidats qui occupent les places en haut d'une liste de bénéficier des voix manquantes à leur élection sur la base des voix de préférence. Il s'agit encore de supprimer les listes de suppléants. Ceux-ci seraient désormais désignés parmi les candidats effectifs non-élus, en fonction de leur score. Par ailleurs le ministre-Président, Paul Magnette (PS) a, au mois d'août, précisé qu'il serait bon de clarifier les règles en matière de "cumul" entre une fonction ministérielle et un rôle de bourgmestre empêché.

**3 Le cumul des députés.** En vigueur depuis les dernières élections régionales, le décret décumul voté par le PS, le CDH et Ecolo permet à 25% seulement des députés de chaque groupe politique d'occuper à la fois une fonction de parlementaire wallon et une fonction dans un exécutif communal. Les heureux élus étant choisis via leur taux de pénétration. On ignore si le texte sera revu mais on sait que de très nombreux députés y sont favorables. Dans quel sens iront-ils? Cumul ou décumul complet? Mystère. Ils savent, en tout cas, qu'ils marchent sur des œufs...

S.Ta.